



## Débloquer les IFM et faire une retenue

-----  
Par Thonio

Bonjour à vous et merci a ce forum d'exister ^^.

Mon petit soucis ^^:

Mon ex-employeur Randstad ma versé mes indemnités de fin de mission (que je n'ai pas demandé a être débloqué)...et surprise ils ont prélevé 54,74 Euro.

Ils ne répondent pas a mes courriers recommandé (2),ne justifient pas la somme demandé en remboursement, et se permettent de débloquer mes IFM pour se servir.

D'où ma question: Mon ex-employeur peut-il se servir de mes IFM (accessoires de salaire) pour se rembourser sans se justifier ?

Ils mon juste envoyé une fiche de paye de régularisation concernant deux contrats.Les heures travaillé indiqué sont 30h,prime d'équipe 4,taux horaire 11,07.Personnellement sur mon calendrier j'ai travaillé 15h,primes d'équipe 2(2 jours travaillé),taux horaire 10,85 (ce qui correspond a ma première fiche de paye envoyé a pôle emplois).

Merci pour toute réponse, car j'envisage de lancer une seconde procédure au prud'hommes, pour ce prélèvement. La première procédure vise a récupérer les documents officiel d'un fin de contrat (solde de tout compte, déclaration pole emplois,etc).

-----  
Par morobar

Bonjour,

Vous citez une entreprise de travail temporaire.

Mon ex-employeur Randstad ma versé mes indemnités de fin de mission (que je n'ai pas demandé a être débloqué)..

Les indemnités de fin de mission ne sont pas blocables ou déblocables, mais versées avec la dernière paie. C'est la prime de précarité.

Elle supporte précompte et charges sociales.

Si vous avez saisi le CPH inutile de lancer une seconde saisine, vous rajoutez votre nouvelle doléance aux précédentes.

-----  
Par Prana67

Bonjour Morobar,

Certaines agences intérim (dont celle qui est citée) proposent effectivement aux salariés de bloquer ou pas les IFM, je pense sur un support genre PEE. Mais c'est au choix du salarié bien sur.

Par contre je ne sais pas s'il y a des cas prévus ou l'agence intérim peut décider de manière unilatérale de débloquer tout ou partie de cet argent.

-----  
Par Thonio

Je vous remercie tous deux de votre aide

Je vais ajouter ces nouveaux éléments au dossier.

Oui, effectivement, Randstad m'avais demandé si je voulais les placer sur un compte épargne temp (CET); je leurs avait écrit que je ne le souhaitait pas...et malgré tout, après mon départ de chez eux, il mon envoyé un email ou ils laisse entendre qu'ils l'ont fait. Je ne leurs ais jamais demandé de le faire.

Voici le contenu :

Bonjour,

Suite à votre demande auprès de notre agence relative à votre compte épargne temps, nous vous confirmons la prise en compte des éléments suivants :

- L'arrêt du versement de vos indemnités de fin de mission sur votre compte épargne temps à compter du 31/10/2022.

Nous restons à votre entière disposition pour toute modification que vous souhaiteriez mettre en place ainsi que pour tout complément d'information.

Merci pour votre confiance.

Votre agence RANDSTAD INHOUSE